

**République Française**  
Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais

**Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion  
du Centre Nautique du Vexin**

**Extrait du registre des délibérations**

Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

L'an deux mille vingt-quatre à 10h30

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à la Communauté de Communes – 6 rue Bertinot JUEL à Chaumont en Vexin, sous la présidence de Monsieur Bertrand GERNEZ.

Membres en exercice : 20  
Membres présents : 17  
Membres votants : 17

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

ARVIN-BEROD, BARREAU, BLOUIN, CORNU, DELON, DESMELIERS, DUPUY,  
FONDRILLE, FRIGIOTTI, GERNEZ, GIMENEZ, LE CHATTON, LELEU, MARIE,  
MORIN, STEINMAYER, TAILLEBREST (suppléant à la CCVT).

Étaient excusés Messieurs :

LAROCHE, LUSSIER, PINEL.

Était absent Monsieur :

DHOET.

Monsieur Laurent DESMELIERS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du Conseil Syndical du SMCNV du 1<sup>er</sup> février 2024,

DELIBERATION N°20240201\_07

**Objet : Vote du Budget 2024**

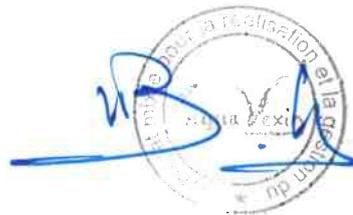
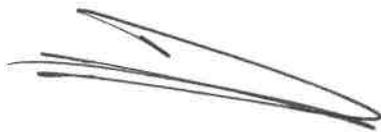
Monsieur le Président présente à l'assemblée, le projet du budget équilibré en dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement pour l'année **2024** (voir document joint).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget pour l'année 2024 ci-joint présenté :

Le secrétaire de séance  
Laurent DESMELIERS

Fait et délibéré à Chaumont en Vexin  
Le 1<sup>er</sup> février 2024  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Bertrand GERNEZ



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

## FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

SMCNV

## DEPENSES

CHAPITRE	Libellé	BUDGET PREVISIONNEL 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	BUDGET PREVISIONNEL 2024
011	Charges à caractère général	755 150,48 €	685 123,73 €	996 354,00 €
023	Virement à la section d'investissement	958 114,62 €	- €	463 239,06 €
65	Indemnités des élus	46 800,00 €	41 853,16 €	46 800,00 €
66	Charges financières	58 000,00 €	36 230,02 €	45 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	311 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 200,00 €	- €	2 200,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 127,00 €	7 127,00 €	26 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 827 392,10</b>	<b>770 333,91</b>	<b>1 890 593,06</b>

## RECETTES

CHAPITRE	Libellé	BUDGET PREVISIONNEL 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	BUDGET PREVISIONNEL 2024
002	Excédent ant. reporté fonct.	533 692,10 €	- €	596 929,69 €
74	Dotations et participations	1 252 500,00 €	1 252 500,00 €	1 252 463,37 €
74	FCTVA	1 200,00 €	1 297,84 €	1 200,00 €
75	Autres prod. gestion courante	40 000,00 €	40 000,24 €	40 000,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	343 329,00 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>1 827 392,10 €</b>	<b>1 637 127,08 €</b>	<b>1 890 593,06 €</b>

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

LD

BCU

## PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

SMCNV

## DEPENSES

CHAPITRE	CHAPITRE	BUDGET PREVISIONNEL 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	BUDGET PREVISIONNEL 2024
001	Déficit reporté d'investissement	121 126,35 €	- €	803 555,58 €
16	Remboursement cautions	360 000,00 €	350 811,28 €	360 000,00 €
21	Travaux réalisés	222 500,00 €	- €	276 500,00 €
23	Travaux en cours	680 766,83 €	518 792,57 €	441 000,00 €
041	Ecritures d'ordre dans la section	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>1 384 393,18 €</b>	<b>869 603,85 €</b>	<b>1 881 055,58 €</b>

## RECETTES

CHAPITRE	CHAPITRE	BUDGET PREVISIONNEL 2023	COMPTE ADMINISTRATIF 2023	BUDGET PREVISIONNEL 2024
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	121 126,35 €	121 126,35 €	803 555,58 €
10	FCTVA	3 500,00 €	5 157,00 €	2 000,00 €
13	Subventions	294 525,21 €	53 764,27 €	355 760,94 €
16	Emprunt	- €	- €	230 500,00 €
27	Immobilisations financières	- €	- €	- €
041	Ecritures d'ordre dans la section	- €	- €	- €
021	Virement de la section fonctionnement	958 114,62 €	- €	463 239,06 €
040	Amortissements	7 127,00 €	7 127,00 €	26 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 384 393,18 €</b>	<b>187 174,62 €</b>	<b>1 881 055,58 €</b>

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurseur citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

LD

BC